

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_132-DE



ZAC Grande Borne Ouest Grigny – Viry-Chatillon

Dossier de création de ZAC

Régime au regard de la taxe d'aménagement



Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le



ID : 091-219102860-20231218-DEL_2023_132-DE

Il est prévu d'exonérer de la part communale de la Taxe d'Aménagement (T.A.) les constructions édifiées à l'intérieur de la ZAC Grande Borne Ouest à Grigny et Viry-Chatillon.